



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 23 septembre 2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Antoine GIEU, Marianne MICHEL, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Sylvie OLLIVIER et Marie-Claude CHANTELAUZE

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2015.
- 2) Le Conseil approuve la convention commerciale avec la SPL OZ VAUJANY pour la saison d'hiver 2015 / 2016.
- 3) Le Conseil fixe le taux de la taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques pour l'exploitation 2015/2016 à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport .
- 4) Le Conseil approuve la convention de participation financière au fonctionnement de la navette entre Bourg d'Oisans et Vaujany pour la saison d'hiver 2015/2016 avec la SPL Oz-Vaujany.
- 5) Le Conseil approuve l'avenant n°1 au contrat de location d'un local professionnel conclu avec la SPL Oz-Vaujany afin d'intégrer la mise à disposition d'un bureau supplémentaire pour un loyer trimestriel total de 3 628 € HT.
- 6) Le Conseil prend acte du bilan moral et financier 2014/2015 du Club des Sports de Vaujany, donne son accord à l'Association pour la gestion des activités durant la saison d'hiver 2015 / 2016, approuve la convention de mise à disposition d'un local et accorde une avance sur la subvention 2016 d'un montant de 25 000 €.
- 7) Le Conseil décide de confier la gestion du stade de slalom communal au Club des Sports de Vaujany pour la saison d'hiver 2015/2016, approuve les termes de la convention afférente et décide de verser une subvention d'un montant de 30 000 € au Club des Sports de Vaujany pour cette gestion.
- 8) Le Conseil approuve la convention de prestation de services pour la gestion et l'entretien du Snow-Park par l'ESF de VAUJANY fixe les modalités de prise en charge par la collectivité pour la saison d'hiver 2015/2016, soit du 5 décembre 2015 au 23 avril 2016 pour un montant forfaitaire net de 14 500 €.
- 9) Le Conseil décide de confier la gestion du Jardin d'Enfants communal de Montfrais à l'École du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2015/2016 moyennant un loyer annuel forfaitaire fixé à 2 000 € TTC.
- 10) Le Conseil approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2015/2016.
- 11) Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Ski Nordique Grandes Rousses Oisans dans le cadre du renouvellement des tenues 2015-2017
- 12) Le Conseil prend acte de la levée d'option d'achat de la parcelle F 199 selon les modalités indiquées par la société RAMPA REALISATIONS et accepte la substitution de la SCCV LES AMETHYSTES à la société RAMPA REALISATIONS pour la signature de l'acte authentique à intervenir.

- 13) Le Conseil autorise le transfert du bail de la société « BENOIT FAVIER ALIMENTATION » à Monsieur Dominique DAUTUN domicilié Château de Cornage – Chemin des Peupliers à VIZILLE (38220), sous réserve de l'agrément de la SA Coopérative SHERPA Alimentation.
- 14) Le Conseil prend acte du rapport d'activités de la Mission Locale Sud Isère durant l'année 2014.
- 15) Le Conseil décide de créer :
- a. 20 emplois saisonniers à temps complet pour la saison d'hiver 2015/2016 répartis dans les différents services de la Commune ;
 - b. un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2015, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité ;
 - c. un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2015, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité ;
 - d. un poste d'Assistante Administrative polyvalente à temps non-complet (80%) pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2015, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité auprès de la Direction Station.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

